

Formation des membres du CSE en santé, sécurité et conditions de travail (-50 salariés)



1 JOUR

7 heures de formation

Prérequis

Aucun.

Public

Membres élus de la délégation du personnel du Comité Social Économique.

Durée

1 jour en présentiel ou en vidéo conférence

Intervenants

Formateur spécialisé dans la formation des instances représentatives du personnel et en Santé, Sécurité et Conditions de travail.

Évaluation

Questionnaire individuel à remplir, QCM final, Remise de l'attestation de formation, Fiche d'évaluation stagiaires et formateur.

LA FORMATION

Les membres du CSE des entreprises de moins de 50 salariés disposent de prérogatives en matière de santé-sécurité et conditions de travail. Le CSE est un acteur incontournable de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail (gérer des situations particulières, réaliser des enquêtes pour analyser les accidents, etc).

Objectif de la formation

- > Renforcer leurs compétences en matière de santé, sécurité et conditions de travail,
- > Clarifier les droits et obligations qui résultent des nouvelles dispositions légales en vigueur,
- > Permettre aux participants de développer un dialogue social de qualité.

Méthodes pédagogiques

- > Cette formation alterne apports théoriques, cas concrets (cas pratiques),
- > Quizz,
- > Projection du cours au format PPT par le formateur,
- > Utilisation de vidéo pour animer le cours,
- > Remise du cours.

LE PROGRAMME DE LA FORMATION

Rappel sur le rôle et fonctionnement du CSE

- > Missions de cette instance ?
- > Place de la SSCT au cœur des prérogatives du CSE,
- > Responsabilité civile et pénale du chef d'entreprise,
- > La protection des membres élus.

Les sources juridiques

- > Présentation des sources juridiques utiles en matière de droit social et en matière de santé, sécurité et hygiène au travail,
- > Exercice de recherche.

Les acteurs du CSE en matière de SSCT

- > Le président du CSE,
- > Les titulaires et suppléants,
- > Le médecin du travail,
- > Le responsable du service de sécurité et des conditions de travail,
- > L'inspecteur du travail,
- > Les agents des services de prévention de la CARSAT.

Les missions de veilles et d'enquête du CSE

- > Présentation de la mission d'inspection et d'enquête du CSE,
- > Modalités de mise en œuvre.

Les situations de danger grave et imminent

- > Étapes de la procédure applicable aux représentants du personnel,
- > Droit d'alerte et de retrait.

Interférence avec les entreprises extérieures

- > Présentation des obligations respectives des entreprises utilisatrices et extérieures.

Les registres obligatoires en matière de santé et de sécurité

- > Présentation du régime juridique de l'information générale du CSE,
- > Principaux registres utiles aux missions du CSE.

Le régime des AT/MP

- > Définition procédure de déclaration des accidents de trajet,
- > Définition procédure des Maladies prof.
- > Définition procédure de déclaration des accidents de travail,
- > Mécanisme de l'accident de travail,
- > Coût direct et indirect des AT/MP.

Analyse des accidents de travail – Arbre des causes

- > Construction de l'arbre des causes,
- > Présentation des questions à se poser,
- > Proposition des actions correctives,
- > Suivi dans le DUERP.

La prévention des risques professionnel

- > Définition de la prévention,
- > Présentation des 9 principes de prévention,
- > Présentation schématique des notions de risques professionnels, de dangers, des événements déclencheurs et des dommages,
- > Mesurer et prioriser les risques professionnels,
- > Déterminer des mesures de prévention,
- > Retranscrire dans le DUERP le résultat de l'analyse.